

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 05 FEVRIER 2025

L'AN 2025, le 05 FEVRIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.

MM. CREMONT et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

**Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à Mme MARICOT.**

Absent : M. DELHAYE, Administrateur.

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 13 décembre 2024, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquereurs suivantes :

SOISSONS – 12/17 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 63 000 € pour ce logement collectif de type 2 d'une surface de 50 m².

Une candidature a été présentée et acceptée au précédent bureau du 14 janvier 2025, mais le candidat s'est désisté.

Ce logement, vacant depuis le 15 mai 2024, a fait l'objet d'une nouvelle candidature.

Il s'agit de [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 63 000 €, au titre de résidence principale.

SOISSONS – 14/8 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 61 740 € pour ce logement collectif de type 2 d'une surface habitable de 49 m².

Ce logement, vacant depuis le 26 novembre 2023, a fait l'objet d'une candidature présentée au Bureau le 14 janvier 2025, qui l'avait ajournée pour demande complémentaire d'information sur la réglementation. L'information ayant été donnée, la candidature peut être de nouveau présentée.

Il s'agit de [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 61 740 €, au titre de l'investissement locatif.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

